Informations de base

1996/2136(INI) INI - Procédure d'initiative	Procédure terminée
Perspectives de la recherche et de la technologie européenne au 21ème siècle **Subject** 3.50.01 Politique et espace européen de la recherche	

Acteurs principaux

Parlement européen

Commission au fond	Rapporteur(e)	Date de nomination
ENER Recherche, développement technologique et énergie	DESAMA Claude J.-M.J. (PSE)	21/03/1996

Conseil de l'Union européenne

Formation du Conseil	Réunions	Date
Recherche	1952	1996-10-07

Evénements clés

Date	Evénement	Référence	Résumé
05/09/1996	Annonce en plénière de la saisine de la commission		
07/10/1996	Débat au Conseil		
18/11/1996	Vote en commission		Résumé
18/11/1996	Dépôt du rapport de la commission	A4-0376/1996	
27/11/1996	Débat en plénière		
28/11/1996	Fin de la procédure au Parlement		
16/12/1996	Publication de l'acte final au Journal officiel		

Informations techniques

Référence de la procédure	1996/2136(INI)
Type de procédure	INI - Procédure d'initiative
Sous-type de procédure	Rapport d'initiative
Base juridique	Règlement du Parlement EP 55
État de la procédure	Procédure terminée

Dossier de la commission	ENER/4/08110

Portail de documentation

Parlement Européen

Type de document	Commission	Référence	Date	Résumé
Rapport déposé de la commission, lecture unique		A4-0376/1996 JO C 380 16.12.1996, p. 0004	18/11/1996	
Texte adopté du Parlement, lecture unique		T4-0652/1996 JO C 380 16.12.1996, p. 0015-0072	28/11/1996	Résumé

Commission Européenne

Type de document	Référence	Date	Résumé
Document annexé à la procédure	COM(1996)0332	10/07/1996	Résumé

Autres Institutions et organes

Institution/organe	Type de document	Référence	Date	Résumé
EESC	Comité économique et social: avis, rapport	CES0229/1997 JO C 133 28.04.1997, p. 0012	26/02/1997	Résumé

Perspectives de la recherche et de la technologie européenne au 21ème siècle

1996/2136(INI) - 26/02/1997 - Comité économique et social: avis, rapport

Perspectives de la recherche et de la technologie européenne au 21ème siècle

1996/2136(INI) - 10/07/1996 - Document annexé à la procédure

OBJECTIF : la communication de la Commission vise à lancer un débat afin d'identifier les orientations qui serviront de base à la proposition détaillée pour le 5ème Programme-cadre de R&D. CONTENU : la préparation du 5ème Programme-cadre intervient dans une période de changements rapides et intenses. Le problème de l'emploi, l'accentuation de la mondialisation et les mouvements en cours dans la construction européenne (CIG, UEM, élargissement) constituent autant de défis à relever, estime la Commission. Ceci exige de porter un regard neuf sur les raisons d'être et d'agir de la recherche européenne. Pour exister, celle-ci doit être plus visible dans ses missions, plus simple dans son usage, plus efficace dans ses résultats. Un premier ensemble d'orientations se dégage. Tout en préservant la continuité des acquis reconnus, le contenu des thèmes de recherche doit être renouvelé en fonction des défis et opportunités de l'horizon 2000+. Sur le fond, il s'agit de passer d'une recherche de la seule performance technologique à une recherche centrée sur le citoyen et la réponse aux besoins économiques et sociaux. A partir de ces orientations, la Commission esquisse une première vision du contenu du futur programme-cadre en identifiant trois thèmes prioritaires ainsi que trois actions horizontales. 1) Les thèmes prioritaires mettent l'accent à la fois sur l'effort de ciblage et sur l'impact que les travaux entraîneront sur la vie des citoyens : a) découvrir les ressources du vivant et de l'écosystème : au niveau de l'être humain, on traitera notamment des mécanismes de base du vivant, tant sur le plan des connaissances que de leur application, en particulier dans les domaines de la santé et de l'alimentation; pour l'environnement, il s'agira d'améliorer la compréhension des mécanismes environnementaux et de disposer des technologies avancées pour protéger les ressources naturelles et maîtriser les questions de pollution et de déchets; b) développer une société de l'information conviviale : il s'agira de développer des technologies, des infrastructures, des services et applications interopérables au niveau mondial, et aussi d'identifier de nouveaux outils facilitant l'accès des personnes à l'éducation et à la formation; c) favoriser une croissance compétitive et durable : autour de ce thème sont regroupés des priorités, dérivées des politiques communautaires, comportant un fort impact sur la compétitivité de l'Union et mettant en jeu de nombreux emplois (politique agricole, pêche,

transport, énergie, santé). 2) Les actions horizontales comporteront, quant à elles, deux composantes: l'une générale, visant à répondre aux besoins communs et à assurer la coordination d'ensemble; l'autre, intégrée aux thèmes prioritaires : a) accroître le potentiel humain : améliorer la formation et la mobilité des chercheurs et promouvoir l'identité européenne; identifier les besoins de la société et mieux comprendre la portée sociale des travaux de recherche (oraganisation du travail, création d'emplois, économie, éducation, culture); b) innover et faire participer les PME : l'accès des PME aux travaux de recherche et à leurs résultats sera facilité par la mise en place d'un cadre unique et simplifié, et en développant les mécanismes de transfert des technologies; c) affirmer le rôle international de la recherche européenne : participation directe de participants tiers aux programmes derecherche; mise en place d'instruments de coopération à l'échelle européenne; définition d'activités de coopération scientifique internationale spécifiques. 3) En ce qui concerne la mise en oeuvre, la Commission préconise une plus grande sélectivité dans les thèmes et une plus grande concentration dans les moyens. Elle plaide pour une procédure de décision simplifiée, une forte réduction du nombre de programmes ainsi que du nombre des comités. Trois modes principaux d'intervention sont envisagés : des programmes horizontaux, des "task forces" ouvertes à tous autour de thèmes fédérateurs et des mécanismes d'encouragement à la coopération entre Etats membres.

Perspectives de la recherche et de la technologie européenne au 21ème siècle

1996/2136(INI) - 28/11/1996 - Texte adopté du Parlement, lecture unique

En adoptant le rapport de M. Claude DESAMA (PSE, B), le Parlement européen estime que le financement européen de la recherche est une nécessité tant pour la compétitivité et la sécurité économique de l'UE que pour le développement du bien-être social et écologique. Dans cet esprit, il demande une meilleure diffusion des résultats et des innovations au niveau local et invite la Commission à inclure, dans ses actions, des efforts pour encourager une culture et une attitude positives vis-à-vis de la recherche au sein de la population. En définisant ce qu'il attend du 5ème programme-cadre de R&D, qui devrait être proposé en mars 1997, le Parlement formule les recommandations suivantes : - la première activité (programmes spécifiques de recherche) devrait reposer davantage sur les technologies diffusantes, les programmes étant axés sur des objectifs traduisant des demandes sociales. Ainsi, des indicateurs relatifs à la création d'emplois devraient être intégrés dans toutes les recherches appliquées. Des ressources financières devraient être mobilisées, afin de garantir un large éventail de projets allant de la recherche fondamentale à long terme à la recherche appliquée à court terme, s'inscrivant dans le cadre des politiques de l'UE. Un "Fonds de développement technologique" devrait être mis sur pied, ayant pour mission de soutenir les actions à l'échelon local, ce qui permettrait une diffusion plus large des innovations. A noter que le Parlement s'oppose à toute utilisation des crédits de recherche de l'UE dans la mise au point et la production d'armes, et qu'il estime que l'aide européenne éventuellement à cette fin doit être restituée à l'UE; - s'agissant de la deuxième activité (coopération internationale), le Parlement invite la Commission à évaluer les mécanismes permettant d'associer des Etats non membres de l'UE à une série expérimentale de programmes coopératifs et demande que le 5ème programme-cadre tienne compte explicitement de la participation des PECO; - concernant la troisième activité (diffusion et optimisation des résultats), le Parlement plaide pour une réglementation sur les droits de propriété intellectuelle, qui favorise le transfert de technologies. Il insiste également pour une intégration accrue des activités des Fonds structurels et des programmes de R&D. Enfin, il réitère l'attention particulière à accorder aux PME pour créer à leur égard un environnement fiscal, économique et financier plus favorable (octroi de prêts et de garanties de prêt, capitaux à risque en cas de synergie entre PME etc..), et souligne le besoin d'une coopération entre PME, universités régionales et grandes entreprises; - quant à la quatrième activité (formation et mobilité des chercheurs), le rapport plaide pour : le développement d'un système de bourses ciblées dans les universités et l'industrie, de "bourses de retour", pour favoriser la réintégration des chercheurs dans leur pays d'origine, et de bourses permettant à des chercheurs confirmés de travailler temporairement dans des régions défavorisées; la mise sur pied de "cercles d'expertise" dans le but de donner des avis, indépendamment des comités de gestion sur l'exécution des programmes; la création d'un Institut européen pour le financement des technologies avancées (capital risque) et le développement de mécanismes de soutien à l'exploitation commerciale de la recherche universitaire. Le Parlement demande enfin la redéfinition des missions du Centre commun de recherche qui doit devenir un instrument essentiel de soutien scientifique à l'ensemble des institutions de l'UE (y compris le Parlement européen).